

214C2627
FR0000120164-DIV30

15 décembre 2014

Fin d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CGG

(Euronext Paris)

Complément à D&I 214C2412 du 20 novembre 2014

Le 14 décembre 2014, la société Technip a annoncé par communiqué¹ qu'elle renonçait au projet d'offre publique d'achat qu'elle envisageait de déposer visant les titres de la société CGG².

Par conséquent, cette publication marque la fin de la période de préoffre ; les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CGG ne sont donc plus applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par Technip le 14 décembre 2014.

² Cf. notamment communiqué diffusé par Technip le 20 novembre 2014.